

S.I.V.O.S.A.S.

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt /st Sulpice

Siège social : Mairie d'Abbecourt- 60430

Tel : 09.62.60.44.03

sivosas@orange.fr

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU 24 Février 2022

L'an deux mille vingt deux, le 24 février 2022 à dix neuf heures quinze, s'est réuni le comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt saint Sulpice (SIVOSAS)

Étaient présents les délégués suivants :

Membre Titulaires :

DOUCHET Olivier, TASTAYRE Patrick, DELUCHEUX Claudine, GOSSART Brigitte, BONTEMPS Christophe, LEOURIER Aurélie

Membre Suppléants :

CHARBAULT Sébastien

Invités :

Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques (Maire Abbecourt),
Monsieur VAN der HAEGEN Philippe (Maire Saint-Sulpice), absent excusé

Étaient absents excusés : OLLIVIER Christian, MODIQUET Noëlle, NIQUET Hélène, THOMAS Ginette, EVAIN Mireille, BOURDON Maryse, FAVINO Cécile, FLECHY Delphine, POESSEL Romain.

La séance est présidée par Monsieur Olivier DOUCHET, Président.

Mme DELUCHEUX Claudine est désignée secrétaire de séance.

Le Comité pouvant ainsi valablement délibérer est déclaré régulièrement constitué.

La séance est ouverte à 19 heures 15.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 Décembre 2021

Mr DOUCHET Olivier, Président du SIVOSAS, demande aux personnes présentes si le compte rendu de la séance du 21 Décembre 2021 appelle des modifications. Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

II – AVENANT N°2 ILEP

Dans le cadre de la mise en place d'une délégation du service public périscolaire, le SIVOSAS a mandaté l'ADTO pour l'aider à élaborer le cahier des charges de l'appel d'offre ainsi que dans son application. Trois candidats ont retiré le dossier de consultation et un seul a répondu dans le délai imparti.

A ce jour, la personne de l'ADTO en charge du dossier est souffrante depuis un certain temps, personne n'ayant repris ses dossiers, les délais initialement prévus sont retardés. Une nouvelle interlocutrice a pris notre dossier en charge après plusieurs appels téléphoniques de M. DOUCHET.

La commission DSP s'est réunie le 24 février 2022 à 18h30 pour l'ouverture des plis. L'unique candidat ayant répondu est l'ILEP. La commission a validé ce pli.

La commission DSP se réunira le 21 mars 2022 avec l'assistance de l'ADTO pour analyse du dossier. Une phase de négociation sera lancée en avril 2022, la remise de l'offre définitive interviendra en Mai 2022, la notification de la délégation de service est prévue en mai, pour une mise en place au 1^{er} Juillet 2022.

Au regard du retard de la procédure, un avenant avec l'ILEP est soumis à l'approbation du comité.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

III – QUESTIONS DIVERSES

Clefs : Suite à l'incident constaté par des élus d'Abbecourt, des jeux de clefs complémentaires ont été fournis à l'ILEP. Matias Callens a effectué un inventaire des clefs en circulation ainsi que leur détenteur. La boîte à clefs a fait également l'objet d'un inventaire et d'une identification. La liste est transmise à la Mairie d'Abbecourt.

Reprise à mi-temps thérapeutique : La commission médicale a validé la reprise à mi-temps thérapeutique d'un agent territoriale mais avec un certain nombre de restrictions médicales. Nous étudions la possibilité de faire appel de cette décision au regard de la complexité de sa mise en application.

Modification horaire de travail : Une négociation est en cours concernant l'horaire de travail d'un agent d'animation.

Logo : Le SIVOSAS a souhaité la création d'un logo. Deux logos sont présentés. Le logo avec « la chouette » est retenu, une modification de couleur doit être effectuée avant sa mise en circulation.

Clôture aire de jeux : Afin de sécuriser l'aire de jeux de la maison du village, une clôture, à l'endroit des arbustes, sera mise en place.

Séance de natation : Les Directrices du RPI nous informent de la non reprise des séances de natation malgré la réouverture de la piscine.

Facturation repas : Un parent interpelle le SIVOSAS sur la facturation de repas non consommés relatif à l'application du protocole COVID et plus précisément sur le fait que les parents sont prévenus le Dimanche soir de l'absence de l'institutrice et que celle-ci soit non remplacée et l'impossibilité de brasser les élèves. Certains membres acquiescent ces faits. Néanmoins, le Comité persiste dans l'application strict du règlement à savoir la facturation des repas non annulés 24 heures auparavant.

Plus aucunes questions, la séance est levée à 21 h 15.

Claudine DELUCHEUX

Secrétaire

Olivier DOUCHET

Le Président

